



ACS/2012/PC.DRAFTING.COMM.II/WP.001/Annexe II

CINQUIÈME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE
GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE.

PROJET DE DOCUMENT STRATÉGIQUE –
ANNEXE II

ANALYSE DÉTAILLÉE – COMMERCE

**La Direction du Développement du Commerce et des Relations
Economiques Extérieures
Présentation du projet de document stratégique**

Le domaine de développement du commerce et des relations économiques extérieures représente l'un des principaux domaines thématiques de l'Association des États de la Caraïbe (AEC). La Direction du développement du commerce et des relations économiques extérieures (DDCREE) est orientée vers le développement d'une culture commerciale économiquement viable. La Direction du commerce a été chargée de travailler à la création et l'amélioration d'un espace économique élargi pour les acteurs économiques et les parties prenantes de la Grande Caraïbe en ce qui concerne le commerce et les relations économiques extérieures. Les domaines d'action vitale et la promotion de la compréhension et la fusion des positions dans les domaines d'intérêt commun, et la convergence sont indispensables à la réalisation de cet objectif.

Depuis le sommet inaugural des chefs d'Etat et des gouvernements en août 1995 jusqu'au 4e Sommet (dernier en date) de l'AEC tenu en juillet 2005, certains aspects importants ont dominé l'agenda commercial. Ces domaines ont abordé des questions importantes relatives à:

- La libéralisation commerciale
- La réduction et l'élimination des obstacles au commerce et à la facilitation commerciale
- Promotion du commerce et de l'investissement
- Promouvoir le traitement spécial et différencié parmi les membres de l'AEC
- Programmes de formations pour les négociateurs

Ces questions, ainsi que d'autres ont été à la pointe des mandats délivrés au cours les derniers quatre (4) sommets des Chefs d'Etats et du Gouvernement de l'AEC.

Pour en venir au 5^e sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de l'AEC, conformément au mandat délivré par la 1^{re} Réunion du Comité de Rédaction de la Déclaration du V Sommet, la Direction du commerce présente ci-après un examen détaillé et une analyse des derniers quatre mandats issus par les Sommets des chefs d'Etats/Gouvernement en ce qui concerne le domaine du commerce.

Cette analyse, selon la demande, examine les mandats, et les mesures qui ont été prises en vue de leur mise en œuvre, ainsi que leur pertinence pour l'Association des États de la Caraïbe dans le temps présent.

**1EME SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET/OU DE GOUVERNEMENTS, PAYS ET TERRITOIRES DE
L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE**

Mandats	Pertinence	Mise en œuvre
<p>La libéralisation du commerce</p> <p>De promouvoir des mesures en vue de faciliter l'intégration économique y compris la libéralisation du commerce, les investissements, le transport et d'autres domaines analogues entre les pays de l'AEC ;</p> <p>D'aider les pays membres, en collaboration avec d'autres organisations régionales compétentes, au processus de négociation en cours pour la libéralisation du commerce et l'intégration aux niveaux régional, hémisphérique et global ;</p> <p>De recueillir et diffuser entre les Etats, Pays et Territoires membres de L'AEC, des informations relatives à l'Accord de Marrakech qui a institué l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) et à sa mise en œuvre dans chacun des Etats membres de l'AEC afin de soutenir le processus d'intégration régionale.</p> <p>La promotion et la facilitation du commerce et de l'investissement</p> <p>De promouvoir et faciliter la participation active des entreprises de la région dans les manifestations relatives au commerce et à l'investissement, en particulier à celles qui se déroulent au niveau régional ;</p> <p>De faciliter des rencontres entre les secteurs</p>	<p>Non pertinente à l'heure actuelle, étant donné que la Région n'est pas activement engagée ou ne participe pas à de nombreuses enceintes de négociation.</p> <p>La plupart des Etats membres ont déjà eu accès à l'Accord de l'OMC et tous les autres Etats membres peuvent obtenir facilement de l'information de l'OMC.</p>	
	<p>Relevant</p>	<p>Le Programme de travail 2011-2013 du Comité spécial sur le Développement du commerce et des relations économiques extérieures approuvé par le XXVI CSC en juin 2011 est fondé sur :</p> <p>Des actions pour continuer à promouvoir la convergence commerciale et une plus grande participation des membres de l'AEC, en mettant particulièrement l'accent sur les petites économies de la Grande Caraïbe et,</p>

<p>public et privé au niveau national et régional afin de découvrir et de discuter, en termes pratiques, des méthodes pour localiser autant de biens et services que possible pour les hôtels, lignes de croisières et d'autres installations touristiques de la région ;</p> <p>De trouver des méthodes pour encourager les entreprises touristiques à acquérir davantage de biens et de services régionaux pour la consommation des touristes ;</p> <p>De formuler et mettre en place un mécanisme d'échange d'informations sur les tendances et opportunités commerciales et d'investissement, établir ou améliorer les liens entre les différents systèmes d'information et promouvoir l'utilisation de ceux-ci ;</p> <p>D'examiner les possibilités d'établissement d'un système réciproque de paiement et de crédit entre les pays de l'AEC, tenant compte des systèmes existants, tels que l'ALAI et le Marché Commun Centraméricain.</p>	<p>Non applicable à l'heure actuelle.</p>	<p>L'intégration de la région de l'AEC à d'autres initiatives régionales concernant la convergence et l'infrastructure commerciale.</p>
<p>La Coopération Interinstitutionnelle</p> <p>De chercher la participation active aux activités du groupe des Secrétariats d'organisations régionales et sous-régionales d'intégration et de coopération relatives aux efforts visant l'harmonisation de principes et règlements commerciaux.</p>	<p>L'encouragement de la coopération et la collaboration entre secrétariats est une des caractéristiques qui définissent l'AEC et c'est un de ses traits les plus saillants.</p>	<p>L'Association des Etats de la Caraïbe a été établie comme une organisation parapluie, afin de réunir les principaux groupements régionaux de la Grande Caraïbe dans un espace commun, en vue de promouvoir la consultation, la coopération, la coordination et les actions concertées. A cet égard, et en ce moment critique que traverse actuellement la région, l'AEC dans son rôle de coordinateur régional reconnaît le besoin de réunir les organisations régionales de la Grande Caraïbe, en vue d'avoir un dialogue et d'aborder les questions pertinentes pour le développement du commerce et de l'investissement dans la Région.</p> <p>La Direction du commerce a organisé le DIALOGUE POUR</p>

		<p>DETERMINER LES OPPORTUNITÉS COMMERCIALES EXISTANT ENTRE ES ETATS MEMBRES DE LA REGION DE LA GRANDE CARAÏBE, dans le cadre du XXVII CSC, réalisé du 11 au 13 juillet, avec la participation de Membres de l'AEC, ainsi que d'Organisations internationales, régionales et nationales.</p> <p>La Direction du Commerce poursuit aussi des pistes pour une collaboration accrue avec d'autres organisations, dans l'intention de continuer d'avancer dans le programme de travail au profit des Etats membres. La Direction a établi des discussions avec des entités sur des domaines de convergence entre toutes les parties. Des réunions ont été réalisées avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). ▪ La Société financière internationale (IFC) (Groupe de la Banque mondiale) <p>Des fonctionnaires de cette organisation ont exprimé leur intérêt de travailler à certains domaines des projets du programme de travail. Un des domaines spécifiques soulignés a été celui de la Facilitation commerciale, ainsi que celui d'aborder les obstacles et défis qui existent à l'heure actuelle dans la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). ▪ SELA <p>La Direction du Commerce en collaboration avec le SELA et le Centre Financier international de Trinité, a organisé le séminaire de formation en Systèmes de Garantie en appui des PME. (Le rapport de ce séminaire sera distribué pendant la XXVII Réunion du CSC.)</p>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence caribéenne de Développement des exportations <p>L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), à travers les Directions de Développement du Commerce et des relations économiques extérieures et du Tourisme durable, a organisé le 17 mai 2012 des réunions avec des représentants de l'Agence caribéenne de Développement des exportations (Caribbean Export), dans le but de discuter les domaines de collaboration et de partenariat entre les deux organisations.</p>
2EME SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET/OU DE GOUVERNEMENTS, PAYS ET TERRITOIRES DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE		
Mandats	Relevance	Mise en oeuvre
Libéralisation du Commerce Conformément aux dispositions de l'Article XX de la Convention créant l'AEC, qui permettent aux Etats membres de prendre des initiatives et d'établir des accords entre eux, pourvu que ceux-ci soient conformes aux objectifs et prescrits de cette Convention, les pays concernés, en fonction de leurs priorités, continueront à promouvoir des accords bilatéraux de commerce et de tarifs préférentiels, telle que l'initiative visant à instaurer la Préférence douanière de la Caraïbe (PDC). Poursuivre le travail d'identification et de suppression des obstacles au commerce intra-régional. A cet effet, on encouragera la	Toujours pertinent comme étant en rapport avec l'élimination des obstacles du commerce existants. L'accord sur les tarifs préférentiels continue d'être important pour les Etats membres de l'AEC, car il concerne l'élimination des obstacles du commerce.	Le Tarif préférentiel caribéen (TPC) proposé – analysé et discuté pendant la période 1997-2000 – n'a pas réussi à prospérer, dû à ce que la valeur ajoutée de cette initiative n'a jamais été vraiment claire et quoi qu'il en fut, les décideurs et les technocrates avaient déjà en tête la ZLEA (*depuis les négociations stagnent). Les Membres de l'AEC ont fait de nombreux essais d'établir des domaines partiels de libre échange ou des domaines commerciaux préférentiels, qui pourraient conduire la région vers un système de libre échange généralisé. Il semblerait que les pays préfèrent ces approches partielles et accumulatives, plutôt que les accords de portée régionale, car ils considèrent qu'elles sont plus faciles à négocier. Ce processus d'intégration pluridimensionnelle engendre de nombreux programmes parallèles différents et crée une mosaïque d'intérêts difficile à articuler. L'AEC pourrait jouer un rôle actif dans la gestion de ce processus.

concertation avec les organisations commerciales de nos pays.

Préparer un rapport annuel sur l'état des progrès du processus d'intégration bilatérale et sous-régionale. Ce rapport sera présenté à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil des Ministres, une fois approuvé par le Comité.

Suite à la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce, il a été demandé à chaque Etat Membre et Membre Associé, dans le cadre du programme de travail approuvé par le Comité spécial sur le Commerce (CSC), de présenter au Secrétariat de l'AEC leurs demandes de concessions, moyennant une liste de produits au niveau des positions et sous-positions tarifaires, pour lesquels ils souhaiteraient obtenir l'octroi de concessions tarifaires, dans un effort visant à augmenter les flux commerciaux et à promouvoir et faciliter le traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe.

Des mesures ont été prises pour remédier à un certain nombre d'obstacles du commerce.

Des réunions ont été réalisées avec des autorités pertinentes, c'est-à-dire, les Douanes, etc. afin de discuter des approches stratégiques des défis commerciaux. La 2^e réunion sur la Facilitation des procédures douanières de la Grande Caraïbe a eu lieu du 18 au 20 mai 2009, au Panama, République du Panama.

La XXVI CSC de juin 2011 a approuvé la promotion d'initiatives et d'activités pour la réduction des obstacles au commerce dans la région. Le XXVI CSC de juin 2011 a approuvé la promotion d'initiatives et d'activités orientées à réduire les obstacles du commerce dans la région (Régulations électroniques, octroi de visas accéléré, simplification des procédures d'importation, établissement d'un système de consultation électronique pour avoir accès à l'information et les conditions requises pour l'importation). .

A présent, des groupes de travail ont été constitués pour aborder la question de l'octroi de visas d'affaires et la facilitation des procédures de douane, qui ont été définies par les Etats membres comme étant cruciales pour le fonctionnement optimal du

	Pertinente	commerce dans la région.
<p>Promotion et stimulation du commerce et des investissements.</p> <p>Organiser un Forum permanent des entreprises de la Caraïbe.</p> <p>Garantir que tout forum d'entreprises initié officiellement au niveau régional soit réalisé en collaboration avec le Comité spécial pour que la promotion de ce type d'événement soit faite dans les pays de la Caraïbe, facilitant ainsi les relations et les prises de contact entre les chefs d'entreprises de la région.</p> <p>Mettre à jour tous les six mois un répertoire des ressources d'Internet par thème et doté d'informations utiles pour le développement du commerce et des investissements, tout en identifiant les sources nationales ou régionales qui fournissent des informations sur les tendances et opportunités commerciales et d'investissement, s'assurant que ce répertoire soit disponible sur la page d'accueil de l'AEC par l'intermédiaire de connexions.</p> <p>Préparer un programme destiné à favoriser le commerce au niveau régional qui pourra inclure des services de promotion et de développement commercial, ainsi que des informations pour faciliter l'accès à d'autres marchés.</p> <p>Convoquer une réunion des agences de promotion du commerce et des investissements</p>		<p>La réalisation du Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe découle d'un mandat des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'Association et fait partie de l'objectif de consolider un espace élargi pour le commerce et l'investissement dans la région. Cette manifestation fournit aux gens d'entreprise de la région l'occasion d'établir des contacts avec leurs homologues, par le biais de réunions d'affaires programmées en fonction des intérêts des participants, et leur offre en même temps, un milieu dans lequel les principaux sujets de l'agenda du commerce de la Région sont discutés avec des experts et des représentants des gouvernements, dans le cadre de conférences interactives qui font partie de cette manifestation.</p> <p>Jusqu'à présent, la Direction du Commerce a organisé dix (10) Forums des Entreprises, entre 2000 et 2010.</p> <p>Réalisation du Forum des Organisations de Promotion commerciale de la Grande Caraïbe. Jusqu'à présent, 10 forums d'OPC ont été organisés.</p> <p>Une enquête effectuée avec les organisations de Promotion commerciale de la région afin de définir les besoins économiques et commerciaux, et les intérêts des Organisations de Promotion commerciale (OPC) de la région, ainsi que pour être en mesure de contribuer à mieux comprendre les sujets d'intérêt commun possibles, pouvant être abordés à des futurs forums de l'Association des Etats de la Caraïbe.</p> <p>Forum du Textile et de la Mode de la Grande Caraïbe – L'objectif du Forum du Textile et de la Mode est de consolider et de développer les relations commerciales et d'entreprises du secteur du textile et de la mode de la région, à travers de salles d'exposition, de rencontres d'affaires et de présentations. Il est aussi utilisé comme outil de connaissance par les fabricants, les</p>

<p>de la Caraïbe qui partageront leurs expériences et identifieront des domaines potentiels de coopération dans le cadre du Comité spécial pour le Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures.</p>		<p>entrepreneurs, les acheteurs et les couturiers.</p> <p>Le 1er Forum réussi du Textile et de la Mode de la Grande Caraïbe a eu lieu à Barranquilla, Colombie, du 23 au 26 mars 2010, par l'AEC en partenariat avec la Chambre de Commerce de Barranquilla, pendant le premier trimestre 2011. La deuxième version a de nouveau été réalisée dans le cadre de Plataforma K, du 22 au 26 mars 2011,</p> <p>Le dialogue pour établir une définition commune de rhum, dans le contexte de la ZLEA, a été lancé en 2002 à la demande de l'Association de Producteurs de Rhum et de spiritueux des Indes occidentales - West Indies Rum and Spirits Producers Association (WIRSPA).</p> <p>Le Secrétariat maintient aussi dans son site web des statistiques commerciales, ainsi qu'un inventaire des études économiques et commerciales et, comme un des aspects de la coopération entre Secrétariats, un inventaire d'activités dans le domaine de la formation en négociations commerciales internationales.</p> <p>Des demandes d'information ont été envoyées à tous les membres et membres associés concernant les données requises par le programme de travail 2011-2013. La réponse des Pays membres a été très positive, puisque jusqu'à présent vingt-et-un (21) pays ont envoyé de l'information et/ou des données à la Direction du Commerce. Ces données ont été compilées dans une brochure et publiées sur le site web de l'AEC.</p>
<p>Vulnérabilité des petites économies.</p> <p>Identifier des mesures permettant l'application d'un traitement spécial et préférentiel pour les petites économies de la région dans le cadre des diverses négociations commerciales en cours. On prendra pour référence les négociations se</p>	<p>Pertinente</p>	<p>L'AEC a travaillé à la question du Traitement spécial et différencié (TSD). En 2003, l'Association a préparé avec la Fondation Ford une étude sur "L'avenir du Traitement spécial et différencié à la ZLEA: Mécanismes et mesures spécifiques possibles pour sa mise en œuvre" et une autre sur "La structure possible d'un fonds de coopération régionale". Les deux ont été présentées au cours d'un Atelier séminaire réalisé au mois de juillet 2003, à Port d'Espagne.</p>

déroulant dans les pays de l'AEC, et toute autre étude ou expérience de négociation dans lesquelles les pays de la région sont impliqués.

Promouvoir l'aide technique et financière pour les pays considérés comme «petites économies» de la région de la Caraïbe, particulièrement dans les domaines de la réforme législative, du développement institutionnel, de la formation, de la réalisation d'études et de mise en place d'équipements d'infrastructures d'information, selon les priorités établies par les pays.

En octobre 2003, la 3e Rencontre de Brainstorming sur le Traitement des petites économies et le TSD dans les négociations commerciales internationales a eu lieu à Caracas, organisée conjointement avec le secrétariat du Système économique de l'Amérique latine (SELA), dans le but d'examiner ces études de manière plus détaillée.

Pendant la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce, il a été demandé à chaque état membre et membre associé, dans le cadre du programme de travail approuvé par Comité spécial sur le Commerce (CSC), de présenter au Secrétariat de l'AEC leurs demandes de concessions, moyennant une liste de produits au niveau des positions et sous-positions tarifaires, pour lesquels ils souhaiteraient obtenir l'octroi de concessions tarifaires, dans un effort visant à augmenter les flux commerciaux et à promouvoir et faciliter le traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe.

Suite à la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce (CSC) et dans le cadre du programme de travail du CSC 2011-2013, la Direction du Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) s'est concentrée sur la promotion et la facilitation du Traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe. Il est à espérer que des progrès pourront être faits en ce qui a trait à l'intensification du commerce, moyennant de nouvelles concessions tarifaires unilatérales et que de nouveaux domaines/secteurs offrant des possibilités d'investissement pourront être définis. Dans un effort pour avancer dans ce processus, la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce a demandé à l'AEC/CEPAL la réalisation d'une étude sur le flux commercial.

Le flux du commerce au sein de la région de l'AEC et les possibilités d'amélioration du commerce et de

		<p>l'investissement.</p> <p>Il s'agit d'une étude tridimensionnelle qui analyse ce qui suit:</p> <p>Le flux et la valeur réelle des échanges entre les Etats membres de l'AEC.</p> <p>Les domaines possibles et les systèmes à travers desquels des concessions et des accords préférentiels pourraient être offerts.</p> <p>Le potentiel pour une amélioration du commerce et de l'investissement et de nouvelles opportunités.</p> <p>Séminaires de formation continus.</p> <p>Le Programme de travail 2011-2013 approuvé par la XXVI Réunion du Comité spécial sur le commerce comprend la promotion et l'encouragement des négociations commerciales et la formation sur des questions commerciales. Le renforcement des compétences commerciales en matière de négociation, gestion et règlement de différends des accords dans la région, moyennant des séances de formation.</p>
<p>Programmes de formation à la négociation</p> <p>Développer des programmes de formation, avec le soutien des organismes spécialisés et des institutions universitaires, tout en accordant une attention particulière à la formation d'équipes de négociateurs professionnelles dans les disciplines commerciales, tant au niveau du secteur public que du secteur privé.</p>	<p>Les programmes de formation sont encore pertinents, cependant, ces programmes/séminaires doivent aussi être axés sur d'autres domaines d'importance commerciale. Il convient de rappeler que le nombre d'ARC a été considérablement réduit.</p>	
<p>3EME SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET/OU DE GOUVERNEMENTS, PAYS ET TERRITOIRES DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE</p>		
<p>Mandats</p> <p>Approuver et mettre en œuvre un programme pour la réduction et l'élimination progressive des obstacles au commerce, pour la promotion des</p>	<p>Pertinence</p> <p>Pertinent</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Un résultat important de la XXVI Réunion du mois de juin 2011 a été l'approbation du Programme de travail 2011-2013 de la Direction du Développement du Commerce et des relations</p>

investissements, et pour la consolidation d'un espace économique élargi pour le commerce et les investissements.

économiques extérieures. Le noyau de ce programme de travail comprend les domaines ciblés suivants:

- **Réduction et élimination progressive des obstacles au commerce et à l'investissement dans la Grande Caraïbe.**

Des mesures ont été prises pour remédier à un certain nombre d'obstacles du commerce.

Des réunions ont été réalisées avec des autorités pertinentes, c'est-à-dire, les Douanes, etc. afin de discuter des approches stratégiques des défis commerciaux. La 2^e réunion sur la Facilitation des procédures douanières de la Grande Caraïbe a eu lieu du 18 au 20 mai 2009, au Panama, République du Panama.

Le XXVI CSC de juin 2011 a approuvé la promotion d'initiatives et d'activités orientées à réduire les obstacles du commerce dans la région (Régulations électroniques, octroi de visas accéléré, simplification des procédures d'importation, établissement d'un système de consultation électronique pour avoir accès à l'information et les conditions requises pour l'importation). A présent, des groupes de travail ont été constitués pour aborder la question de l'octroi de visas d'affaires et celle de la facilitation des procédures de douane, qui ont été définies par les Etats membres comme cruciales pour le fonctionnement optimal du commerce dans la région.

Promotion du Programme de Règlements électroniques (E-Regulations) de la CNUCED pour les Etats membres et Membres associés. Présentation de la CNUCED au XXVII CSC tenu en juillet 2012.

<p>Développer et mettre en œuvre un Système Intégré d'Information de la Grande Caraïbe, incluant la mise en place d'un Réseau Electronique de Communication pour l'Information liée au Commerce.</p>	<p>Pertinent (il est toutefois nécessaire de réviser le document de projet préalable pour mieux couvrir les besoins existant actuellement)</p>	<p>L'accent mis par l'AEC sur le domaine du commerce a été limité, à cause surtout de raisons techniques, comme l'établissement d'un mécanisme d'information commerciale qu'il faut encore mettre en œuvre (Le Système intégrée d'information de la Grande Caraïbe).</p>
<p>Convoquer annuellement le Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe. Le III^e Forum des Affaires de la Grande Caraïbe aura lieu au Costa Rica en 2002 et le IV^e à Cuba en 2003.</p>	<p>Pertinent</p>	<p>Jusqu'à présent, la Direction du Commerce a organisé dix (10) Forums des Entreprises, entre 2000 et 2010.</p>
<p>Poursuivre la réalisation de Forums des Organisations de Promotion de l'Exportation.</p> <p>Rapprocher les positions des Etats membres et membres associés dans les négociations internationales sur les sujets relatifs au traitement des petites économies dans les accords internationaux, en particulier dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA), conformément aux principes définis dans l'Annexe de la Déclaration de Margarita.</p>	<p>Pertinent</p> <p>(*Non dans le contexte de la ZLEA, dont les négociations sont au point mort) Pertinent</p>	<p>Réalisation du Forum d'Organisations de Promotion commerciale de la Grande Caraïbe. Jusqu'à présent, 10 forums d'OPC ont été organisés.</p> <p>L'AEC a travaillé à la question du Traitement spécial et différencié (TSD). En 2003, l'Association a préparé avec la Fondation Ford une étude sur "L'avenir du Traitement spécial et différencié à la ZLEA: Mécanismes et mesures spécifiques possibles pour sa mise en œuvre" et une autre sur "La structure possible d'un fonds de coopération régionale". Les deux ont été présentées au cours d'un Atelier séminaire réalisé au mois de juillet 2003, à Port d'Espagne.</p> <p>En octobre 2003, la 3e Rencontre de Brainstorming sur le Traitement des petites économies et le TSD dans les négociations commerciales internationales a eu lieu à Caracas, organisée conjointement avec le secrétariat du Système économique de l'Amérique latine (SELA), dans le but d'examiner ces études de manière plus détaillée.</p> <p>Pendant la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce, il a été demandé à chaque état membre et membre associé, dans le cadre du programme de travail approuvé par Comité spécial sur le Commerce (CSC), de présenter au Secrétariat de l'AEC leurs demandes de concessions, moyennant une liste de produits au</p>

niveau des positions et sous-positions tarifaires, pour lesquels ils souhaiteraient obtenir l'octroi de concessions tarifaires, dans un effort visant à augmenter les flux commerciaux et à promouvoir et faciliter le traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe.

Suite à la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce (CSC) et dans le cadre du programme de travail du CSC 2011-2013, la Direction du Développement du Commerce et des Relations économiques extérieures de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) s'est concentrée sur la promotion et la facilitation du Traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe. Il est à espérer que des progrès pourront être faits en ce qui a trait à l'intensification du commerce, moyennant de nouvelles concessions tarifaires unilatérales et que de nouveaux domaines/secteurs offrant des possibilités d'investissement pourront être définis. Dans un effort pour avancer dans ce processus, la XXVI Réunion du Comité spécial sur le Commerce a demandé à l'AEC/CEPAL la réalisation d'une étude sur le flux commercial.

Le flux du commerce au sein de la région de l'AEC et les possibilités d'amélioration du commerce et de l'investissement.

Il s'agit une étude tridimensionnelle qui analyse ce qui suit:

Le flux et la valeur réelle des échanges entre les Etats membres de l'AEC.

Les domaines possibles et les systèmes à travers desquels des concessions et des accords préférentiels pourraient être offerts.

Le potentiel pour une amélioration du commerce et de l'investissement et de nouvelles opportunités

<p>Mettre en œuvre et développer un Programme de formation en négociations commerciales, en coordination avec les programmes d'autres instances régionales et pour compléter ceux-ci.</p>	<p>Les programmes de formation sont encore pertinents, cependant, ces programmes/séminaires doivent aussi être axés sur d'autres domaines d'importance commerciale. Il convient de rappeler que le nombre d'ARC a été considérablement réduit.</p>	<p>Séminaires de formation continus.</p> <p>Le Programme de travail 2011-2013 approuvé par la XXVI Réunion du Comité spécial sur le commerce comprend la promotion et l'encouragement des négociations commerciales et la formation sur des questions commerciales. Le renforcement des compétences commerciales en matière de négociation, gestion et règlement de différends des accords dans la région, moyennant des séances de formation.</p>
<p>4EME SOMMET DES CHEFS D'ETATS ET /OU DE GOUVERNEMENTS, PAYS ET TERRITOIRES DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE</p>		
<p>Mandats</p> <p>Nous réaffirmons notre ferme conviction que les négociations sur le commerce et les autres questions d'ordre économique dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et de l'hémisphère doivent être destinées à la réalisation d'accords complets et équitables qui favorisent le développement économique et l'intégration régionale. Cela contribuera à la réalisation des objectifs du développement durable qui permettra l'éradication de la pauvreté. Par conséquent, notre Association doit jouer un rôle plus pertinent en tant qu'organisation qui offre une plate-forme politique pour la discussion et l'action concertée, dans le but de contribuer de façon plus significative aux négociations</p>	<p>Pertinence</p> <p>Pertinent</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>L'Association des Etats de la Caraïbe a été établie comme une organisation parapluie, afin de réunir les principaux groupements régionaux de la Grande Caraïbe dans un espace commun, en vue de promouvoir la consultation, la coopération, la coordination et les actions concertées. A cet égard, et en ce moment critique que traverse actuellement la région, l'AEC dans son rôle de coordinateur régional reconnaît le besoin de réunir les organisations régionales de la Grande Caraïbe, en vue d'avoir un dialogue et d'aborder les questions pertinentes pour le développement du commerce et de l'investissement dans la Région.</p> <p>La Direction du Commerce a organisé le DIALOGUE POUR DETERMINER LES POSSIBILITÉS COMMERCIALES EXISTANT DANS LES PAYS MEMBRES DE LA REGION DE LA GRANDE</p>

<p>commerciales.</p>	<p>CARAIBE, dans le cadre du XXVII CSC, tenu du 11 au 13 juillet 2012. Ont participé des Membres de l'AEC ainsi que des organisations internationales, régionales et nationales.</p> <p>La Direction du Commerce poursuit aussi des pistes pour une collaboration accrue avec d'autres organisations, dans l'intention de continuer d'avancer dans le programme de travail au profit des Etats membres. La Direction a établi des discussions avec des entités sur des domaines de convergence entre toutes les parties. Des réunions ont été réalisées avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). ▪ La Société financière internationale (IFC) (Groupe de la Banque mondiale) <p>Des fonctionnaires de cette organisation ont exprimé leur intérêt de travailler à certains domaines des projets du programme de travail. Un des domaines spécifiques soulignés a été celui de la Facilitation commerciale, ainsi que celui d'aborder les obstacles et défis qui existent à l'heure actuelle dans la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). ▪ SELA <p>La Direction du Commerce en collaboration avec le SELA et le Centre Financier international de Trinité, a organisé le séminaire de formation en Systèmes de Garantie en appui des PME. (Le rapport de ce séminaire sera distribué pendant la XXVII Réunion du CSC.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence caribéenne de Développement des 	
----------------------	--	--

		<p>exportations</p> <p>L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), à travers les Directions de Développement du Commerce et des relations économiques extérieures et du Tourisme durable, a organisé le 17 mai 2012 des réunions avec des représentants de l'Agence caribéenne de Développement des exportations (Caribbean Export), dans le but de discuter les domaines de collaboration et de partenariat entre les deux organisations.</p>
<p>Nous reconnaissons l'urgence de renforcer l'intégration économique de la grande Caraïbe et nous sommes préoccupés par le fait que le commerce et les investissements au sein de l'AEC représentent un pourcentage réduit de participation et ne soient pas à la hauteur des objectifs de développement du processus d'intégration des pays membres. Nous nous proposons, à cet égard, d'axer les efforts sur un renforcement des mécanismes visant à élever les niveaux du commerce et des investissements au sein de la région, en tant qu'instrument important servant à atteindre une plus grande intégration.</p>		<p>L'Association, à travers la Direction du Commerce continue à organiser des forums phare, tel que le Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe, etc.</p> <p>La Direction du Commerce comprend le rôle que jouent les PME dans le développement économique et social des pays, ainsi que le besoin de définir leurs limitations et les obstacles qu'elles rencontrent pour leur développement et pour réaliser avec succès des opérations avec leurs partenaires, raison pour laquelle, l'Association des Etats de la Caraïbe a effectué des recherches sur les PME dans la région.</p> <p>Les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées dans le monde entier comme le moteur de la croissance économique et de la création d'emploi. Ces entreprises constituent le noyau de l'activité économique dans la Grande Caraïbe, elles représentent les piliers fondamentaux pour la réussite de la Caraïbe.</p> <p>La promotion du développement économique et social des femmes, par le biais de l'entrepreneuriat et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, moyennant l'examen de l'impact du secteur des PME sur la femme dans la société, en particulier ce qui concerne l'accès au financement et leur</p>

<p>Nous reconnaissons le travail réalisé par l'AEC dans le soutien du démantèlement progressif des barrières et obstacles au commerce et à la mobilité des capitaux.</p>	<p>Pertinent</p>	<p>contribution globale au développement économique de la Région.</p>
<p>Nous reconnaissons l'importance de disposer d'un Accord cadre de Promotion et de Protection réciproque des Investissements entre les membres de l'AEC, instrument qui permettra de promouvoir, protéger et accorder une authenticité juridique aux investissements, et nous nous engageons à réaliser les actions appropriées. Nous chargeons le Conseil des ministres d'adopter les mesures nécessaires pour entamer la négociation de cet instrument.</p>	<p>Pertinent</p>	<p>Au cours du XXVII CSC les Etats membres ont approuvé les avancements réalisés dans l'étude sur le Flux du commerce et dans ce cas, la mise à jour de l'information nécessaire, puisque l'étude est un instrument utile, servant à la prise de décisions. Il a été aussi proposé d'inclure ou de déterminer les secteurs pouvant offrir une complémentarité productive, en vue de repérer de nouveaux marchés et de promouvoir le commerce entre les économies de l'AEC.</p>
<p>Nous confirmons notre reconnaissance des différences de taille et de niveau de développement des petites économies de l'AEC et nous accordons une grande importance à la réduction de la vulnérabilité de ces dernières. Nous soulignons le besoin pour l'Association de continuer à déployer des efforts afin de parvenir à l'obtention d'un traitement spécial et différencié visant à promouvoir et à faciliter la participation des petites économies dans l'économie mondiale.</p>	<p>Pertinent</p>	<p>Pertinent</p>
<p>Nous soulignons l'importance et la pertinence de l'institutionnalisation du Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe en tant qu'outil essentiel de promotion du commerce et des investissements dans la région et incitons les Etats membres et</p>	<p>Pertinent</p>	<p>Pertinent</p>

<p>membres associés qui n'ont pas encore signé l'Accord sur la Coopération réciproque entre les Organisations de Promotion du Commerce et des Investissements de l'AEC, à le faire.</p>		
<p>Nous soutenons les efforts déployés par l'AEC pour améliorer et élargir les mécanismes actuels de promotion des exportations, à travers l'application de nouvelles formes de participation et une prise de décisions collectives quant à leur planification et portée.</p>	<p>Pertinent</p>	
<p>Nous réaffirmons notre soutien des actions réalisées en vue de l'établissement d'un Marché virtuel et d'un Système intégré d'Information entre les pays de la Grande Caraïbe, qui contribuerait à l'augmentation de la participation des secteurs public et privé des entreprises de nos pays au commerce intra-régional.</p>	<p>Pertinent</p>	

Pour pouvoir réussir dans le cadre des objectifs et des mandats en ce qui concerne le domaine thématique du commerce, il faudrait:

- Reconnaître que le commerce joue un rôle proéminent dans la promotion d'une croissance économique et d'un développement durable, ce qui constitue un objectif considéré dans les principes qui régissent l'Association.
- Une plus grande participation des Etats membres et Membres associés. La participation de représentants des Etats membres et Membres associés, d'experts ou de spécialistes en matières commerciales est nécessaire aux réunions du Comité spécial sur le Développement du commerce et des relations économiques extérieures, afin que les questions traitées soient plus dynamiques et opportunes, pour continuer d'avancer après les avoir discutées largement et profondément au cours des réunions du Comité spécial sur le commerce.
- Continuer à réaliser le Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe et le Forum d'OPC (Organisations promotrices du commerce) compris dans le Programme de travail, préparés pour la facilitation et le renforcement des relations intra-AEC, impliquant directement les gens d'entreprise de la région de la Grande Caraïbe.
- Développer un réseau d'information économique et commerciale et un système électronique permettant d'obtenir immédiatement de l'information sur différents sujets d'intérêt pour les exportateurs et importateurs de chaque pays membre.
- Exécuter chaque année au moins 3 activités comprises dans le Programme de travail biennal.
- Il conviendrait aussi, en ce qui concerne la question des petites économies et du Traitement spécial et différencié (TSD) que l'AEC occupe une place plus importante pour utiliser son potentiel au profit de ses Membres. Le dynamisme commercial et économique mondial fait qu'il soit nécessaire que l'Association ait une participation plus directe dans les forums de négociation commerciale plus importants pour la région, en contribuant à chercher une approche commune, des efforts concertés et une coopération fonctionnelle.
- Maintenir sur le site web des statistiques commerciales, un inventaire commercial et des études économiques.
- Les dynamiques dans le domaine économique et commercial exigent que l'Association participe plus directement dans les forums de négociations commerciales qui sont plus importants

pour la région, contribuant ainsi à la recherche d'approches communes, des efforts concertés et la coopération fonctionnelle.

- Il est nécessaire d'entamer une coordination plus étroite avec le domaine de Tourisme durable, et étant donné l'interrelation étroite qui existe en questions économiques¹

LE COMMERCE DANS LA GRANDE CARAÏBE: LA VOIE A SUIVRE

Il existe de nombreuses actions et stratégies fondamentales qui peuvent être entreprises à plusieurs niveaux pour améliorer le commerce dans la région de la Grande Caraïbe.

1. Les bénéfices pouvant être obtenus de politiques reformées et d'approches stratégiques, moyennant l'innovation et des secteurs nouveaux et de niche permettant un développement durable et une croissance économique viable.
2. L'AEC doit être considérée comme un animateur du commerce intra-régional dans l'appui du développement de la région. A cet égard, les possibilités d'accroître le commerce au sein de l'AEC doivent être examinés et exploitées, et les efforts techniques doivent continuer à promouvoir cela dans le cadre des domaines prioritaires établis. Dans ce contexte, il est nécessaire de continuer de travailler, entre autres choses, sur les initiatives pour l'élimination de barrières et d'obstacles au commerce intra-régional, et l'amélioration des possibilités de transport.
3. L'AEC doit créer et promouvoir des stratégies conjointes. La Grande Caraïbe est une zone qui requiert la consolidation de nouvelles lignes de coopération et d'échange, telle que celle de l'investissement intra-régional.
4. Les Etats membres de l'AEC doivent aborder les contraintes qui entravent le commerce, l'investissement et le développement d'entreprises frontalières, afin de stimuler l'intégration intra-régionale dans la sous-région. A cet égard, il existe encore des goulets d'étranglement dans les domaines du développement de produits/services pour le commerce, la compétitivité, le transport et la logistique, ainsi que dans celui de la réduction et/ou l'élimination de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, entre autres facteurs.
5. Promouvoir le développement économique et social des femmes grâce à l'entrepreneuriat et le développement des PME.

¹ Lors de la II réunion des Ministres du Tourisme de la Grande Caraïbe, qui s'est tenue en Barranquilla, Colombie, en Avril 2009, les pays ont jugé important et donc exigé que la Direction du Commerce et du Tourisme réalisent des projets ensemble.